

*La Constitution*

J'étais en désaccord peut-être surtout parce que je croyais que le Canada nous donnait un arrangement satisfaisant. Bien sûr, il fallait nous rendre à Westminster et au Parlement britannique pour modifier notre Constitution, mais cela ne m'empêchait certes pas de dormir. Il aurait été préférable de canadianiser la Constitution, de manière à pouvoir la modifier au Canada, mais le principe d'une constitution écrite me préoccupait et me préoccupait toujours.

Tenter de définir en langage juridique et de compartimenter la constitution d'un pays aussi vaste et aussi diversifié que le Canada, avec toutes ses régions et ses populations différentes, c'était à mon avis courir à la catastrophe.

Je préférerais une constitution britannique inspirée de la common law, qui soit organique, qui se prête à des changements, qui soit floue et qui accepte des nuances. Je crains que, peut-être à cause de sa formation juridique et jésuite, l'ancien premier ministre n'ait voulu que les choses soient plus précises et mieux définies. Je crains également que bon nombre des problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui n'en soient la conséquence.

Nous tentons maintenant de définir la réalité. Eh bien, je soutiens que, dans notre pays, la réalité doit être vague. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le siècle où le changement sera une constante, on veut une constitution qui soit fluide, qui puisse se développer d'une façon organique, au lieu d'être bien définie et compartimentée.

Nous devons maintenant tenter de donner des définitions. Nous rencontrons toujours ces mêmes problèmes.

Si je comprends bien, le Québec veut qu'on insère dans la Constitution, sous une forme écrite, la définition, la notion ou la reconnaissance de sa société distincte. Il faut maintenant définir cette notion. Mais ensuite, d'autres diront: «Et nous? Ne sommes-nous pas également distincts? Lorsque vous ne mentionnez pas notre groupe, cela veut-il dire que vous en privilégiez un autre? Nous sommes d'accord pour dire que les Québécois sont un des pères fondateurs ou une des races fondatrices de notre pays. Mais les rendre distincts signifie-t-il que les autochtones sont moins distincts, ou que notre groupe l'est moins?»

On peut poursuivre le débat éternellement. C'est comme essayer de discuter du sexe des anges. Pour bien des gens, ce débat commence à devenir irréel, alors que leur propre vie, qui est bien réelle, s'effrite.

Ils nous considèrent comme une bande d'idiots, ici, sur la colline du Parlement, car nous parlons de choses qui n'ont aucune conséquence sur leur vie, à mesure que leur vie et leur localité s'en vont à vau-l'eau. Je dois dire que je sympathise vivement avec beaucoup de mes électeurs sur cette question.

Je n'essayerai pas en dix minutes de passer en revue toutes les propositions au sujet de la société distincte, les propositions économiques et les propositions visant à modifier certains pouvoirs des gouvernements fédéral et provinciaux.

En fin de compte, c'est une question que la population du Québec devra trancher et j'estime, tout comme mon parti, qu'elle a le droit à l'autodétermination à cet égard.

En somme, elle doit décider si elle veut continuer de faire partie de la Confédération canadienne. À cette fin, elle examinera les différentes possibilités qui s'offrent à eux. Tout ce que nous pouvons faire à mon avis au Canada anglais, c'est de veiller à ce que les aspirations du Québec puissent être comblées au sein de la Confédération.

Finalement, il se pourrait que le processus ne soit pas entièrement rationnel. Les Québécois éprouvent un profond désir parce qu'ils sentent peut-être qu'ils ont été forcés à faire partie de cette union, de ce mariage. C'est psychologique, et pas du tout logique.

Cela pourrait donner lieu, à terme, à un référendum où les Québécois se prononceraient majoritairement en faveur de quelque chose qui modifie les relations fondamentales entre le Québec et le Canada ou les neuf autres provinces. J'espère que cela n'arrivera pas et que la logique l'emportera.

Je serai clair. J'ai entendu M. Parizeau, M. Bourassa et d'autres Québécois vanter le modèle de la Communauté européenne. Je trouve qu'il s'agit là d'un bon modèle parce que nous vivons à une époque d'internationalisation et de mondialisation de l'économie.

Pour des motifs de démographie, de géographie, d'histoire et d'économie, des relations étroites et permanentes sont nécessaires entre le Québec et les neuf autres provinces et les territoires.

• (2030)

Examinons le modèle européen. Dans ce modèle, des pays, qui se sont faits la guerre, ont consenti à se regrouper pour former une union et à renoncer à d'importants aspects de leur souveraineté pour former une union plus grande encore.